

DECISION DU MAIRE DE BRON

Numéro : 20241017DEC114

Objet: avenant n° 1 au marché n° 2024-759 - Création d'un poste de Police et DSIT lot n° 7 : menuiseries extérieures - PVC

Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020 donnant, au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU le marché n° 2024-759 relatif au lot n° 7 Menuiseries extérieures - PVC pour la création d'un poste de Police et DSIT conclu avec la société SMB,

VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 15 octobre 2024,

CONSIDERANT qu'en cours de chantier des modifications ont rendues nécessaires des prestations supplémentaires,

DECIDE

Article 1 : de signer le marché public suivant :

- Titulaire : SMB SARL – 01430 VIEU D'IZENAVE
- Dénomination du marché: création d'un poste de Police et DSIT
- Lot n° 7 : menuiseries extérieures - PVC
- Objet : prestations supplémentaires en cours de chantier
- Montant de l'avenant : + 6 396,65 euros H.T.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Bron est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de la Ville.

Article 3 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 4 : un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Jérémie BREAUD,



Création d'un poste de Police et DSIT
Lot n° 7 : Menuiseries extérieures - PVC
N° 2024-759

Avenant n°1

Entre :

La Ville de Bron, place de Weingarten – CS 30012 – 69671 BRON Cedex, représentée par son maire, Monsieur Jérémie BREAUD, habilité par délibération n° 20200716DEL2 du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 portant délégation générale

Ci-après « La Ville de BRON »

Et

La société **SMB** – 47 Chemin de la Part – Le BALMAY – 01430 VIEU D'IZENAVE – Société à responsabilité limitée, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bourg-en-Bresse sous le numéro 533 365 508, représentée par son gérant METZGER Raphael, dûment habilité à cet effet.

Ci-après « le titulaire »

Préambule

Par acte d'engagement notifié en date du 11 avril 2024, la Ville de BRON a confié à la SARL SMB le marché public n° 2024-759 Création d'un poste de Police et DSIT Lot n°7 : Menuiseries extérieures – PVC pour une période initiale de 12 mois à compter du 11 avril 2024.

En cours d'exécution du chantier, des prestations supplémentaires ont été nécessaires et des prestations ont été supprimées.

Ceci ayant été rappelé, il a été convenu ce qui suit.

ARTICLE 1 : TRAVAUX CONCERNÉS ET MONTANTS

- Motorisation radio des volets roulants : + 7 498,00 € H.T
- Châssis fixe aluminium cage d'escalier : + 2 279,65 € HT
- Dépose et évacuation châssis, occultations, coffres : - 2 173,50 € HT
- Préparation des supports et reprises éventuelles : - 1 207, 50 € HT

ARTICLE 2 : MONTANT DE L'AVENANT

Le montant de l'ensemble de ces travaux s'élève à + **6 396,65 € H.T.**

ARTICLE 3 : NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

	Marché Initial	Avenant n°1	Marché initial + avenant n°1
Montants en € H.T.	47 687,08 €	+ 6 396,65 €	54 083,73 €
% d'augmentation		+ 13,41 %	

ARTICLE 4 : RÉVISION DE PRIX

Les clauses de révision des prix ne s'appliquent que sur le marché initial. Le montant de l'avenant est donc conclu à prix ferme.

ARTICLE 5 : CLAUSES ET CONDITIONS DU MARCHÉ INITIAL MAINTENUES

Toutes les autres clauses et conditions du marché, ainsi que ses avenants, demeurent inchangées.

A. Viret d'Arènes le 04.10.24

SMB

Le Maire,

Jérémie BRÉAUD


SARL S.M.B
47 chemin de la part
01430 LE BALMAY
Tél. 04 74 76 39 41 Fax 04 74 76 39 40